

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 17 DÉCEMBRE 2025**

**PROCÈS-VERBAL** de la séance extraordinaire du conseil municipal de la municipalité d'Est Hereford tenue au lieu ordinaire des délibérations du conseil ce mercredi 17 décembre 2025, à compter de 17 h, à laquelle sont présents, outre Madame la Maire, Anick Nadia Gauthier, les conseillers suivants :

	Myriam Bergeron Bolduc	siège 1
	Bernard Roy	siège 2
	Mario Dubé	siège 3
Absent	Josiane Mercier-Beloin	siège 4

tous formant quorum sous la présidence de la maire.

Madame Sanny Tanguay, directrice générale et greffière-trésorière, est aussi présente.

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE PAR LA MAIRESSE**

Madame la mairesse déclare la séance ouverte à 17 h 00 et elle souhaite la bienvenue à tout le monde.

**2. ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR**

La Mairesse fait la lecture de l'ordre du jour qui accompagnait l'avis de convocation.

**Résolution 25-12-151**

Il est proposé par la conseillère Myriam Bergeron Bolduc,  
appuyé par le conseiller Bernard Roy

D'accepter l'ordre du jour en laissant le point 8 « Varia » ouvert.

- 1. Ouverture de la séance par la Mairesse;**
- 2. Acceptation de l'ordre du jour;**
- 3. Assemblé public de consultation du projet de Règlement sur l'occupation et l'entretien des bâtiments # 324-25**
- 4. Budget 2026;**
- 5. Résolution d'emprunt travaux Chemin Des Côtes;**
- 6. Contrat de travail la direction générale;**
- 7. Période de questions portant uniquement sur les points du présent ordre du jour;**
- 8. Varia ;**
- 9. Levée de la séance.**

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

3. **ASSEMBLÉ DE CONSULTATION CONCERNANT LE PROJET DE RÈGLEMENT SUR L'OCCUPATION ET L'ENTRETIEN DES BÂTIMENTS #324-25**

Madame la mairesse ouvre l'assemblée publique de consultation concernant le projet de Règlement sur l'occupation et l'entretien des bâtiments #324-25.

Les grandes lignes du projet de règlement sont présentées, notamment les objectifs visés, les obligations des propriétaires et les mesures prévues afin d'assurer le maintien de bâtiments sécuritaires et salubres sur le territoire de la municipalité.

Les citoyens présents sont invités à poser des questions et à formuler leurs commentaires. Aucune question n'est posée.

L'assemblée de consultation est levée à 17h30.

4. **BUDGET 2026**

Le conseil discute du budget 2026, incluant les orientations générales, les principaux postes de dépenses et les revenus anticipés.

Les échanges portent notamment sur les priorités budgétaires et les impacts financiers pour la municipalité.

5. **RÉSOLUTION D'EMPRUNT TRAVAUX CHEMIN DES CÔTES**

**ATTENDU QUE** la Municipalité d'East Hereford à réaliser divers travaux d'infrastructures admissibles dans le cadre du Programme du ministère de la sécurité public;

**ATTENDU QUE** le coût total des projets admissibles est de 230 000\$;

**Résolution 25-12-152**

Il est proposé par le conseiller Mario Dubé,  
appuyé par le conseiller Bernard Roy,

**QUE** la Municipalité d'East Hereford emprunte une somme maximale de 210 000\$ afin de financer les travaux admissibles dans le cadre du Programme du MSP à la Caisse Desjardins des Verts-Sommets de l'Estrie.

1. **QUE** la dépense soit financée par un emprunt remboursable temporaire à même les subventions obtenues du programme du MSP et, au besoin, à même le fonds général de la municipalité;
2. **QUE** la directrice générale, greffière-trésorière et la mairesse, soient autorisées à signer, pour et au nom de la municipalité, tout document nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

6. **CONTRAT DE TRAVAIL DE LA DIRECTION GÉNÉRALE**

Le conseil municipal prend acte que la période de six (6) mois prévus au contrat de travail de la directrice générale est complétée depuis le mois de novembre, et procède à l'application des ajustements salariaux prévus.

Après discussion, le conseil adopte la résolution suivante :

- ATTENDU QUE** le contrat de travail de la directrice générale prévoit une révision salariale après une période de six (6) mois, conditionnelle à une évaluation du rendement;
- ATTENDU QUE** ladite période de six (6) mois était complétée en **novembre**;
- ATTENDU QUE** le conseil municipal a procédé à l'évaluation du rendement de la directrice générale et juge celui-ci satisfaisant;
- ATTENDU QUE** le conseil souhaite également appliquer une augmentation salariale annuelle en lien avec l'Indice des prix à la consommation (IPC);

**Résolution 25-12-153**

Il est proposé par la conseillère Myriam Bergeron Bolduc, appuyé par le conseiller Mario Dubé,

- QUE** le conseil municipal de la Municipalité d'East Hereford autorise une augmentation salariale d'un pour cent (1 %), rétroactive au mois de novembre, à la suite de la complétion de la période de six (6) mois et de l'évaluation du rendement de la directrice générale;
- QUE** le conseil autorise également une augmentation salariale additionnelle de deux pour cent (2 %), applicable à compter du mois de janvier, en lien avec l'augmentation de l'Indice des prix à la consommation (IPC);
- QUE** ces ajustements salariaux soient appliqués conformément aux dispositions du contrat de travail et aux politiques en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

7. **PÉRIODE DE QUESTION PORTANT UNIQUEMENT SUR LES POINTS DU PRÉSENT ODRE DU JOUR**

Aucune question.

8. **VARIA**

Un conseiller formule la demande de modifier temporairement la journée de tenue des séances du conseil municipal afin que celles-ci aient lieu le jeudi, pour une période de quelques mois, puis de revenir par la suite à l'horaire habituel.

Après discussion, le conseil adopte la résolution suivante :

- ATTENDU QUE** les séances ordinaires du conseil municipal se tiennent habituellement selon un horaire préétabli;
- ATTENDU QU'** un conseiller a formulé une demande visant à modifier temporairement la journée de tenue des séances du conseil;
- ATTENDU QUE** le conseil juge opportun de faire preuve de flexibilité pour une période déterminée;

**Résolution 25-12-154**

Il est proposé par le conseiller Mario Dubé,

appuyé par le conseiller Bernard Roy,

**QUE** le conseil municipal de la Municipalité d'East Hereford autorise, à titre temporaire, le déplacement de la journée des séances du conseil municipal au jeudi, pour une période de quelques mois;

**QUE** le conseil municipal reviendra à l'horaire habituel de tenue des séances à l'issue de cette période;

**QUE** la direction générale soit autorisée à effectuer les avis publics et communications nécessaires afin d'informer la population de ce changement temporaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

## 9. LEVÉE DE LA SÉANCE

N'ayant plus de sujets à discuter, le maire déclare la levée de la séance. Il est 23 h 00.

Anick Nadia Gauthier Arbour,  
maire

Sanny Tanguay,  
directrice générale et  
greffière-trésorière